



Inscription en gendarmerie

Par **coolcool**, le **24/07/2012** à **15:03**

Bonjour,

J'étais à l'armée de terre pendant presque 10 ans (9 ans 9 mois et 28 jours) pour être précis, et depuis avril 2012, j'ai eu mon fin de contrat avec l'armée, mais je suis parti en tant que caporal-chef et je suis parti en "bonne relation" ... Depuis avril, je ne trouve pas ma voie mais voilà j'ai une question qui m'enquiquine, puis-je m'engager dans la gendarmerie nationale malgré que ça fait quelques mois que je ne suis plus à l'armée ? Si quelqu'un puisse me répondre au plus vite s'il vous plaît c'est important. Merci

Cordialement,

Par **amajuris**, le **24/07/2012** à **18:00**

bjr,

je ne vois en quoi le fait d'avoir quitter l'armée depuis quelques mois vous interdirait de passer un concours pour rentrer dans la gendarmerie national même si dans les 2 cas vous êtes des militaires mais avec des statuts différents.

vous pouvez vous renseigner sur internet ou dans une gendarmerie.

cdt